

Opération batraciens 2015

Rapport n° CP/2015/104

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature des conventions relatives à la sécurité des opérations annuelles, effectuées par les associations, de préservation des batraciens lors des migrations au travers des routes départementales.

Depuis 1990, le Conseil Général soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes départementales lors de leur migration. A cet effet, il met des filets à disposition des associations, et les centres techniques du département participent à la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation (une trentaine de sites par an).

Pour la campagne 2015, il est proposé de reconduire le mode opératoire sur la base des propositions de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et de l'association Les piverts.

L'intervention de ces associations et de leurs bénévoles nécessite l'établissement de conventions relatives à la sécurité (conventions en annexe), qui doivent être reconduites en 2015.

Le volet budgétaire de cette opération sera examiné ultérieurement après l'approbation du budget prévisionnel 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, autorise le président à signer les conventions liant le Département et les associations concernées par la mise en œuvre des opérations de préservation des batraciens lors des migrations au travers des routes départementales.

Strasbourg, le 26/02/15

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL